

Habilitation sur installation électrique (B0-B1-B1V-B2V-BC-BE-BR-BS) - maintien de qualification

Présentiel**Public**

- Personne habilitée intervenant sur installation électrique Basse Tension

**Prérequis**

- Disposer d'un titre d'habilitation électrique valide

**Durée****10.50** Heures**Effectif****1.5** Jours

De 2 à 8 Personnes

Objectifs de la formation

- Acquérir les compétences nécessaires afin d'intervenir en toute sécurité sur installation électrique, dans le respect de la norme NF C18-510
- Acquérir les savoir et savoir-faire permettant de maintenir son habilitation électrique

Contenu pédagogique

LA THEORIE (en salle)

- **Retour sur expérience**

Analyse des accidents ou incidents vécus / Analyse des pratiques professionnelles

- **Risques électriques et prévention**

Rappel des domaines de tension / Les causes d'accident d'origine électrique / Les dangers du courant électrique sur le corps humain / Les principes d'induction et de couplage capacitif / Les risques inhérents aux interventions sur installation électrique / Comportement en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique / La prévention par le comportement / Les EPI / Balisage de la zone de travail / Outillage spécifique

- **La réglementation**

Objectifs de la réglementation / Le code du travail / Historique / Les acteurs de la prévention / Les différentes opérations / L'habilitation électrique / Les symboles d'habilitation / Les zones d'interventions / Tableau récapitulatif selon la norme NF C18-510

- **Rôles et limites d'intervention**

Hiérarchie / Personnel habilité / Personnel non-habilité

- **Les étapes de travail**

L'autorisation de travail / La préparation du travail / L'analyse des risques / La consignation / Interruption-reprise de travail / Avis de fin de travail / La déconsignation / Synoptique général

LA PRATIQUE (en salle ou en atelier)

- **EPI et outillage**

Contrôle des EPI afin de travailler en toute sécurité / Utilisation des outils adéquats pour travailler sur une installation électrique

- **Opérations d'ordre électrique et non électrique**

Mises en situations afin de définir le niveau d'habilitation nécessaire et les moyens à mettre en œuvre afin d'intervenir en toute sécurité

- **Habilitation électrique**

Epreuve théorique : QCU

Epreuve pratique sur installation électrique : Respect des règles de sécurité et des moyens de protection obligatoires, remplissage des documents administratifs, mise en situation définie en fonction des titres d'habilitations requis à la commande

A l'issue de la formation, un avis sur habilitation électrique sera émis dans un délai maximal d'un mois

Titres d'habilitation proposés : B0, B1-B1V-B2-B2V, BC, BE, BR, BS

**Modalités d'accès à la formation**

- Plan de formation

**Modalités et méthodes**

- Formation présentielle avec évaluations individuelles théoriques et pratiques réalisées au cours de la formation
- Pédagogie active et participative, alternance d'exercices en salle et de mises en situation pratiques à l'atelier

**Compétences du formateur**

- Formateur spécialisé en pédagogie et techniques d'animation
- Double compétence technique et pédagogie
- Formateur expérimenté dans le domaine de l'habilitation et disposant des habilitations électriques obligatoires

**Moyens pédagogiques**

- Diaporama d'animation
- Fourniture d'un support de cours comprenant également les travaux pratiques
- EPI/EPC, matériel et pièces pédagogiques

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation**

- Questionnaire individuel d'évaluation des connaissances réalisé en début de stage
- Questionnaire individuel d'évaluation des acquis réalisé en fin de stage

**Modalités d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage**

- Questionnaire individuel d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

**Formalisation à l'issue de la formation**

- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire
- Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO

**Personnes en situation de handicap**

- L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH)
- Pour toute information, contactez notre référent handicap

**Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation**

- Le jour du stage, le stagiaire devra se munir :
 - d'une pièce d'identité
 - de sa convocation de stage
 - de vêtements de travail
 - de chaussures de sécurité

Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6313-1 du code du travail

